

	ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE 87 59 rue Nicolas Appert - 87000 Limoges - Z.I. Nord 06 98 77 59 95 / contact@afp87.fr
	FEDERATION DES ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES 27 rue de Fontaubert - 87000 LIMOGES afc.hautevienne@gmail.com
	UNION DEPARTEMENTALE CSF Espace associatif Charles Sylvestre 40 rue Charles Silvestre - 87100 LIMOGES 05 55 37 52 26 / udcf87@wanadoo.fr
	FEDERATION DES ASSOCIATIONS DES FAMILLES RURALES 20 rue Olivier de Serres - 87100 LIMOGES 05 55 33 74 46 / famillesrurales.87@orange.fr
	MAISONS FAMILIALES RURALES 10 rue de la Croix des Combes - 87700 BEYNAC mfr.87.Beynac@wanadoo.fr
	LA FAMILLE DU CHEMINOT 3 impasse Emile Zola - 87170 ISLE seincedaniei@gmail.com
	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PARENTS D'ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS 87 1, rue Lavenaud - 87430 VERNEUIL SUR VIENNE 05 55 01 39 48 / christian2.besset@gmail.com
	ENFANCE et FAMILLES d'ADOPTION 2 rue du Camp de César - 87510 SAINT-GENCE e.f.adoption87@hotmail.fr
	UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES 92 avenue Emile Labussière - 87100 LIMOGES 06 81 31 57 29 / 87@unafam.org

L'ANNUAIRE

	JUMEAUX ET PLUS 1 rue André Messager - 87000 Limoges contact@jumeauxetplus87.org
	APF FRANCE HANDICAP 1 rue Marcel Deprez - 87000 LIMOGES 05 55 33 21 01 / dd.87@apf.asso.fr
	ACTID 87 59, rue Frédéric Mistral - 87100 LIMOGES association@actid87.fr
	ASSOCIATION DES FAMILLES DE TRAUMATISÉS CRÂNIENS ET CÉRÉBRO-LÉSÉS DU LIMOUSIN 4 allée Van Loo - 87000 LIMOGES 06 60 45 87 87 / aftc.lim@gmail.com
	LE FOURNIL 5, rue Les Châteaux - 87250 Bessines-sur-Gartempe 05 55 76 13 48 / lefournil.alzheimer@orange.fr
	LES AMIS DE LA FONDATION DELTA PLUS 8 rue Boileau - 87350 PANAZOL 05 55 30 06 43 / adaf@deltaplus87.fr
	L'ODYSEE DES DYS 23 rue de Belfort - 87000 LIMOGES lodyseedesdys@lavache.com
	SOLIDARILAIT-INFO-ALLAITEMENT 87 12 bis rue Jean Jaurès - Apt 107 - 87170 ISLE 06 29 36 25 31 / solidarilait87@gmail.com

NOS PROJETS

Les projets et orientations de l'UDAF 87 ont été déterminés suite à une vaste réflexion engagée en 2019, associant bénévoles et salariés. Ils traduisent une intention qui s'appuie, sur les statuts de l'association et des valeurs partagées. Ils ont un rôle fédérateur et permettent de déterminer une réflexion stratégique. Ils donnent une direction, un sens à nos actions.

1 Renforcer l'accompagnement des personnes et des familles

L'UDAF entend accroître ses actions bénévoles en faveur des familles. Des actions qui correspondent à son engagement et pas seulement à une obligation légale. La fonction d'Observatoire des familles et les représentations participeront à la légitimité de l'institution et au développement de services pour un accompagnement renforcé des personnes et des familles.

2 Affirmer la gouvernance

L'UDAF ambitionne d'affirmer sa gouvernance pour légitimer ses instances et ses représentations auprès des administrés, des organismes, des publics et des acteurs de l'Union. Au sein de ses autorités démocratiques, les liens entre administrateurs et salariés seront renforcés pour se retrouver dans une culture commune.

3 Communiquer

L'UDAF de la Haute-Vienne souhaite mettre l'accent sur sa communication interne et externe avec l'utilisation accrue et efficace des canaux existants et la création de nouveaux outils. Il serviront notamment à informer les représentants et à les faire connaître au niveau des associations, des services et du réseau. Ils serviront aussi à installer la légitimité de l'Union dans sa représentation des familles.

Le Conseil d'administration propose la mise en place d'une commission spécifique par axe de travail, composée de bénévoles et de salariés de l'Institution, ayant pour objet la mise en œuvre opérationnelle sur les 5 ans à venir du projet associatif.

Chacune de ces commissions aura pour vocation d'assurer le suivi et l'évaluation du projet associatif et de procéder aux ajustements éventuels.

4 Maintenir et développer un réseau partenarial

L'UDAF de la Haute-Vienne entretient des relations partenariales multiples par le biais de son service de protection et d'accompagnement ou dans l'accomplissement des actions familiales. Il faudra continuer de les multiplier, de les enrichir et de les faire connaître afin que ces partenariats participent au développement associatif et au soutien de l'activité des associations adhérentes.



PROJET ASSOCIATIF

Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Vienne

2020
2024





Dominique LE BAIL
Président de l'UDAF 87

Madame,
Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous présente le projet associatif de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute Vienne 2020 – 2024.

Cet acte II de notre projet associatif est le prolongement du premier, il est et reste le fondement de notre association. Il affirme et rappelle le sens de notre mission, nos valeurs, nos orientations et se doit d'être fédérateur.

Il a été construit suite à une large réflexion portée collectivement par les administrateurs et salariés. Qu'ils soient ici tous remerciés !

Je souhaite que ce projet associatif soit notre ligne de conduite, notre feuille de route pour nos orientations et nos actions pour les cinq années à venir. Notre volonté, notre ambition et notre motivation sont nos atouts pour mettre en œuvre ce projet autour de 4 axes principaux :

- renforcer l'accompagnement des familles,
- affirmer notre gouvernance,
- mettre en œuvre une stratégie de communication,
- poursuivre le développement partenarial à tous les niveaux de notre structure.

Il est aussi un moyen de réaffirmer notre engagement fort pour être et rester un interlocuteur privilégié auprès des Pouvoirs Publics pour la défense et l'intérêt des familles !

Bonne lecture,

NOS MISSIONS

L'Union départementale des associations familiales de la Haute-Vienne est une association définie par l'ordonnance de 1945. Elle défend les intérêts matériels et moraux de l'ensemble des familles du département.

DONNER AVIS

L'UDAF 87 donne avis aux Pouvoirs Publics sur les questions d'ordre familial. Elle entretient des contacts réguliers avec les acteurs politiques et institutionnels locaux.

GÉRER DES SERVICES

L'UDAF 87 gère tout service d'intérêt familial dont les Pouvoirs Publics estimeront devoir lui confier la charge. Ces services répondent à des besoins qui ne sont pas satisfaits et émanent d'une réflexion politique en lien avec le projet institutionnel. L'UDAF intervient sur l'ensemble des questions relatives à la famille et veille à ne pas se substituer aux associations familiales.

REPRÉSENTER

L'UDAF 87 représente les familles du département auprès des Pouvoirs Publics. Nos représentants siègent au sein de plus de 50 organismes différents regroupés en 4 grands champs de compétences : Santé et Action sociale (Etablissements de santé, Conseil Territorial de Santé.), Habitat, Logement et Cadre de vie (Offices publics de l'Habitat, Services intégrés de l'accueil et de l'orientation...), Enfance, Jeunesse, Famille et Éducation (Commission d'Agrément à l'Adoption, Commission départementale de l'accueil du jeune enfant...), Vie quotidienne (Conseil Départemental d'Accès au Droit...) ainsi qu'au sein des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale répartis sur le département.

ESTER EN JUSTICE

L'UDAF 87 peut exercer pour toutes actions civiles de défense des intérêts matériels et moraux des familles.

NOS SERVICES

L'UDAF 87 gère plusieurs services reconnus d'intérêt général, le plus important étant le service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs. L'UDAF 87 gère également d'autres services centrés autour de l'accompagnement des familles : protection de l'enfance, logement, budget... Ces services proposent des accompagnements adaptés aux problématiques des personnes. L'usager est au centre de nos préoccupations dans un souci constant de lui permettre de se (re)situer en tant que citoyen en faisant valoir ses droits et en favorisant son autonomie.

Action générale et Pôle parentalité

Ce service a pour objet la mise en œuvre des obligations statutaires inhérentes au bon fonctionnement, à la coordination et au développement de l'action institutionnelle en faveur des familles. Il contribue au fonctionnement général de l'UDAF en œuvrant notamment dans son organisation matérielle, administrative et statutaire et par la mise en place d'outils de communication dans le cadre du développement associatif.

Le Pôle parentalité contribue activement aux actions de soutien à la parentalité (Ateliers parentaux, Cafés des parents...) proposées aux familles du département. Les initiatives en faveur de l'éducation et de l'accès à la culture sont également nombreuses (Lire et faire lire, Lectures de citoyens, Parcours culture, Petits Enquêteurs de la Laïcité...).

Accompagnement et Soutien Budgétaire

- Le Micro-Crédit : L'UDAF 87 propose, dans le cadre de cette activité, d'accompagner les particuliers exclus du système bancaire classique, à la souscription d'un prêt visant à financer un projet individuel favorisant l'insertion professionnelle ou le maintien du lien social.

- L'Action Educative Budgétaire : est réalisée dans le cadre de conventions partenariales signées entre l'UDAF 87 et les services sociaux de collectivités, d'entreprises privées ou publiques afin de conseiller et accompagner des familles dans la gestion de leur budget en fonction de leurs besoins individuels.

Mandataire judiciaire à la Protection des majeurs

L'UDAF 87 est habilitée à gérer cette mission à la demande des pouvoirs publics. Ce service assure, dans le cadre d'un mandat confié par le juge des contentieux de la protection, une mesure de protection civile (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle) dont l'objectif est la protection des personnes qui se trouvent, en raison de l'altération de leurs facultés mentales ou corporelles, dans l'incapacité de pourvoir seules à leurs intérêts. Les mandataires judiciaires sont chargés de la gestion de ces mesures en lien avec des services supports : juridique, administratif et comptable. Ce service est organisé en Pôles qui répondent à la nécessité d'une sectorisation géographique en vue d'une meilleure prise en charge des personnes.

Dans le cadre de son activité d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux, le service accompagne et conseille également les familles dans la gestion des mesures de protection.

Logement

Deux dispositifs existent pour permettre aux personnes accompagnées d'accéder à l'autonomie et de rompre l'isolement :

- Familles Gouvernantes propose une solution de colocation à des personnes souffrant d'un handicap psychique, sur le principe de la mutualisation des moyens entre colocataires.

- La Résidence Accueil, accompagne les personnes en situation d'exclusion et de handicap psychique, dans la sous-location d'un appartement individuel situé sur la commune de Bellac. Elles bénéficient d'un accompagnement individuel et partagent des temps collectifs afin de favoriser le lien social.

Protection de l'enfance

Décidé par le juge pour enfant, le service Délégué aux Prestations Familiales a pour mission d'exercer la gestion des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial. C'est une mesure de protection de l'enfance qui s'exerce auprès des parents dans l'intérêt de l'enfant.

NOS VALEURS

La famille joue un rôle social fondamental pour la société. Dans ces foyers, les générations se renouvellent et les citoyens se modèlent. L'UDAF de la Haute-Vienne a fait de ces cellules familiales protéiformes l'un des piliers de sa vie associative. Une vie associative proche des réalités et tournée vers la **promotion et la valorisation des droits des familles et des personnes**. Les actions menées par les acteurs de notre large tissu associatif doivent respecter un certain nombre de valeurs essentielles dans le cadre de cette mission. Trois de ces valeurs primordiales sont ici définies :

Solidarité

Avec les familles, les associations, les bénévoles et les professionnels dans la reconnaissance de l'engagement de chacun. Pour se soutenir et avancer ensemble.

Respect

C'est l'acceptation des différences, des choix de vie et des opinions. Au-delà des appartenances religieuses, politiques, culturelles ou des particularités et difficultés. Chaque individu mérite le respect et la considération.

Pluralisme

La vie associative de l'UDAF de la Haute-Vienne est riche de sa diversité. Elle se nourrit de ses échanges avec toutes les associations et de leurs singularités. Le pluralisme est essentiel dans la promotion et la valorisation des droits de toutes les familles et des personnes.

LA GOUVERNANCE

L'UDAF de la Haute-Vienne a organisé son réseau autour d'instances démocratiques, à partir de statuts et d'un règlement intérieur en conformité avec ceux de l'UNAF et validés en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale.

